



Bonne Saison Estivale



Nous serons fermés

le mercredi, 24 juin 2020  
&  
le mercredi, 1<sup>er</sup> juillet 2020

Municipalité de Montpellier

Service de l'urbanisme et de  
l'environnement  
4 rue du Bosquet  
Montpellier (Québec)  
J0V 1M0

Téléphone : 819-428-3663  
Télécopie : 819-428-1221  
urbanisme@montpellier.ca



# Municipalité de Montpellier

## ÉTÉ 2020

### RAPPEL

#### RESPONSABILITÉS DU PLAISANCIER

#### VOISINS

#### RECYCLAGE

#### COMPOST

## RAPPEL

### VENTE DE GARAGE

En raison de la pandémie du Covid-19, il est possible que les dates prévues, auxquelles il est permis de faire des ventes de garage, soient reportées ou annulées. Afin de suivre l'évolution de cette restriction, consultez le site internet de la municipalité.

[www.montpellier.ca](http://www.montpellier.ca)

### ABRIS D'AUTO (TEMPO)

Selon le règlement de zonage en vigueur, vous aviez jusqu'au 15 mai dernier pour enlever vos abris d'autos

### FEU EXTÉRIEUR

Pour connaître les restrictions concernant les feux à ciel ouvert, veuillez vous référer au site internet de la SOPFEU.

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

### DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SANS BÉTON)

Samedi 13 juin de 8 h à 16 h

Accès au site de dépôt  
1, rue du Bosquet

### COLLECTE PORTE À PORTE DES RÉSIDUS VERTS

Semaine du 7 au 13 juin 2020

## VOISINS

L'été est la saison des diversités.

Pour certains, l'été est le parfait moment pour s'amuser, décrocher et fêter.

Pour d'autres, l'été est consacré notamment à rénover, jardiner et bricoler.

Dans d'autres cas, les gens veulent seulement relaxer, se reposer et se décontracter.

Bien que tous ces mots riment, les attentes des gens ne sont pas toutes les mêmes.

Les bricoleurs se lèveront tôt pour accomplir leurs projets tandis que les fêtards se coucheront tard pour faire la fête. Pendant ce temps, les voisins veulent profiter du calme de la campagne.

Dans cette optique, nous vous invitons à respecter le voisinage en vous assurant de:

- Garder un volume sonore raisonnable, et à des heures raisonnables;
- Ramasser les poubelles et débris qui peuvent être emportés par le vent;
- Avertir les voisins avant un événement spécial ou des rénovations;
- Maintenir vos animaux ainsi que ceux de vos invités sur votre propriété;
- Prévoir l'espace de stationnement pour vos invités;
- Suivre les indications de la SOPFEU concernant les feux extérieurs;

# RESPONSABILITÉS DU PLAISANCIER

Quoi de plus plaisant que de passer un après-midi ensoleillé à bord d'une embarcation nautique ?

Par contre, nous tenons à vous rappeler qu'il est primordial de suivre les règles en matière de sécurité nautique qui sont disponibles sur le site internet de Transports Canada au :

[www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca)

De plus, nous tenons à vous informer des conséquences terrestres, aux propriétés riveraines, suite à une navigation « *non responsable* » de certains usagers.

En effet, les vagues générées par des embarcations sportives peuvent endommager les rives lorsque ces activités sont pratiquées à moins de 250 mètres (820 pieds) de celles-ci. Les embarcations moins rapides ont aussi une grande influence dans la détérioration des berges puisque celles-ci sont souvent utilisées dans une zone plus rapprochée.

Les riverains sont donc obligés d'investir régulièrement dans des mesures d'atténuation contre l'érosion ou dans la réparation d'ouvrages existants.

Autres que les conséquences terrestres, il y a les conséquences aquatiques. En naviguant dans des zones peu profondes, les moteurs de bateaux créent une augmentation de la turbidité, ce qui a pour effet de brasser le fond des lacs. Des études ont démontré qu'une vitesse de 10 km/h peut affecter le fond marin à une profondeur de 1 à 2 mètres, selon le type d'embarcation.

Ce brassage libère les sédiments emprisonnés dans le fonds marin, ce qui entraîne des rejets de phosphore dans l'eau. Le brassage détruit aussi des frayères de poissons, réchauffe l'eau en augmentant son opacité et propage les espèces envahissantes par bouturage.

**Par ailleurs, pour contrer les espèces envahissantes (myriophylle, châtaigne d'eau), pensez à nettoyer votre bateau, la remorque ainsi que les accessoires nautiques et sportifs avant la mise à l'eau.**

**PRENONS SOIN DE NOS LACS**

# RECYCLAGE

Recyclez avec TI-MÉ



Ti-Mé, Porte-parole de Recyc-Québec  
Détenteur d'un Bac de recyclage

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ti-me](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ti-me)

Bouteilles/Contenants  
Boîtes/Emballages  
Journaux/Circulaires  
Conserves/Aluminium

Mets pas ça dans poubelle,

**ÇA VA DANS LE BAC  
MÔMAN !!!**

# COMPOST

COMPOSTER

TOUT LE MONDE  
PEUT LE FAIRE !



**POURQUOI COMPOSTER?**

Pour réduire les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement, fabriquer un amendement de sol (compost) et diminuer les gaz à effet de serre (GES). Bref, les raisons de prendre le « virage brun » sont multiples.

**À QUOI ÇA SERT COMPOSTER?**

Lorsque les matières organiques sont compostées, leur retour au sol permet d'en augmenter la fertilité et la capacité de rétention d'eau et de réduire le besoin d'utiliser des engrais chimiques. Tout ça en plus d'éviter la production de méthane!

**COMPOSTER, C'EST PAYANT?**

Le programme provincial fait en sorte que moins nous jetons, plus nous recevons d'argent. En plus, nous ne payons pas pour l'enfouissement.